

DELEGATION DE SIGNATURE

- VU** *le Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;*
- VU** *le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;*
- VU** *le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;*
- VU** *les articles R.719-51 à R.719-112 du Code de l'Education relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;*
- VU** *l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;*
- VU** *l'élection de Rémi VENANT en qualité de Chef du Département MMI de l'Institut Universitaire de Technologies (IUT) de Laval en date du 1^{er} juillet 2021,*
- VU** *les statuts de l'IUT de Laval adoptés par le Conseil d'Institut de l'IUT de Laval le 18 septembre 2015 et approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 15 octobre 2015 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS**ARRETE****ARTICLE 1 – Champ de la délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Rémi VENANT, Maître de Conférences, Chef du Département Métiers du Multimédia et de l'Internet de l'IUT de Laval, à effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant ce Département, les actes énumérés ci-dessous :

Pédagogie

- Conventions de stage ;
- Conventions relatives aux projets tuteurés ;
- Relevés de notes.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou à la fin du mandat du délégataire.

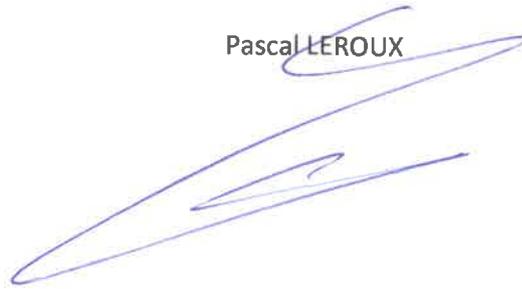
ARTICLE 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec signature du formulaire d'accréditation des délégataires)

Pascal LEROUX



Arrêté transmis au recteur le : 15-09-2021 Publié le : 15-09-2021